



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 8 mars 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Keven Boutin, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

Le quorum est constaté.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-03-6960: Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par le greffier sur demande verbale du Maire :

- 1- Adoption du règlement 2021-441 (Nuisances) ;
- 2- Adoption du règlement 2021-442 (Sécurité) ;
- 3- ~~Modification du règlement d'emprunt 2020-429, Centre-ville ;~~ REPORTÉ
- 4- Reconduction de bail (Cercle des fermières) ;
- 5- Octroi de contrat — Traverse de la piste cyclable sous la route 173 ;
- 6- Légalisation de dérogations mineures (4) ;
- 7- Octroi de contrat — Étude géotechnique pour la réfection de la 21e avenue ;
- 8- ~~Autorisation de signature S.A.A.Q. — Réjean Crête ;~~ ANNULÉ
- 9- Autorisation de changement 22 (Aréna) ;
- 10- Autorisation de changement 23 (Aréna) ;
- 11- Entente Sogetel — Wifi Cité sportive ;
- 12- Demande de déplacement des terrains de pétanque (Projet Cité sportive) ;
- 13- ~~Octroi de contrat pour l'appel d'offres 2021-SL-01 (Systèmes audio-vidéo de l'aréna) ;~~ REPORTÉ
- 14- Approbation du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 15- Période de questions ;
- 16- Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
- 17- Levée de l'assemblée ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par le greffier soit adopté tel que rédigé.

GREFFE

R-2021-03-6961: Adoption du règlement No 2021-441 (Nuisances et salubrité)

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2021, lors d'une séance ordinaire du Conseil, le projet de règlement 2021-441 abrogeant le règlement No 2017-367 relatif aux nuisances et à la salubrité été déposé, et qu'un avis de motion a été donné par monsieur Sylvain Bolduc ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2021-441 soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi ;

R-2021-03-6962: Adoption du règlement No 2021-442 (Sécurité, paix et bon ordre)

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2021, lors d'une séance ordinaire du Conseil, le projet de règlement 2021-442 abrogeant le règlement No 2013-292 relatif à la sécurité, la paix et le bon ordre a été déposé, et qu'un avis de motion a été donné par monsieur Sylvain Bolduc ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par d et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2021-442 soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi ;

R-2021-03-6963: Reconduction de bail (Cercle des fermières)

Considérant que le bail signé par la Ville pour louer un local à l'organisme Cercle des fermières à Place Beauceville est venu à échéance ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les modalités du bail signé le 26 août 2010 soient reconduites pour deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022 conformément au projet d'entente dument consulté par les Conseillers ;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer la nouvelle entente de bail pour la Ville de Beauceville ;

URBANISME

R-2021-03-6964: Octroi de contrat — Traverse de la piste cyclable sous la route 173

Considérant l'appel d'offres No. 2021-UR-01 (SEAO 1446549) pour la *Conception des plans et devis et surveillance des travaux — Traverse de piste cyclable sous la route 173 (à la hauteur du Parc des Rapides-du-Diable de Beauceville)* ;

Considérant les offres reçues :

Pluritec	115 820,58 \$ excluant les taxes (Pointage final 10.36)
WSP Canada	164 935,00 \$ excluant les taxes (Pointage final 7.80)

Considérant la recommandation de M. Pier-Luc Rancourt, ingénieur, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, ayant également eu le plus haut pointage final, soit Pluritec, firme d'ingénieurs-conseils ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité ;

QUE pour l'appel d'offres No 2021-UR-01 (SEAO 1446549), le contrat soit octroyé à Pluritec, firme d'ingénieurs-conseils, au montant de CENT QUINZE MILLE HUIT CENT VINGT DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (115 820,58 \$) excluant les taxes ;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à la confirmation écrite de la MRC Robert-Cliche qu'une enveloppe budgétaire suffisante sera accordée pour la réalisation complète du projet de piste cyclable pour la portion du territoire de Beauceville ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le montant à recevoir par la MRC Robert-Cliche dans l'enveloppe budgétaire dédiée au projet ;

R-2021-03-6965: Dérogation mineure — 449, 9^e avenue, lot 3 487 979

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No 2016-341 a été formulée pour le 449, 9^e Avenue, lot 3 487 979 pour autoriser :

- 1) l'installation d'une piscine en marge avant à une distance de 1,2 m ou plus de la limite de propriété
- 2) la mise en marge avant une palissade de 2,0 m ou moins de hauteur, à une distance minimale de 0,600 m de la limite avant du terrain pour dissimuler la piscine. La palissade devra toutefois avoir une façade d'une longueur maximale de 10 m parallèle de la ligne de façade.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 17 février 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-03-6966: Dérogation mineure — lot 3 488 570 (en façade de la route du Golf)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No 2016-341 a été formulée pour le lot 3 488 570 (en façade de la route du Golf) pour autoriser :

- La construction d'une nouvelle maison qui sera implantée avec un différentiel de plus de 2,0 m en marge avant, par rapport à son voisin le plus près qui est situé à l'intérieur d'un rayon de 60,0 m.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 17 février 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-03-6967: Dérogation mineure — lot 6 392 629 (en façade du futur prolongement de la 32^e avenue)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement No 2016-342 a été formulée pour le lot 6 392 629 (en façade du futur prolongement de la 32^e avenue) pour :

- Que soit considéré conforme le présent lot en considérant que ce dernier n'est pas réputé enclavé puisqu'il a accès au chemin public via un droit de passage sur le lot 6 392 627 qui donne accès à la propriété publique et à la 156^e Rue en direction nord ou à la 142^e rue en direction sud

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 17 février 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-03-6968: Dérogation mineure — lot 6 394 518 (situé en façade de la 39^e avenue)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement No 2016-342 a été formulée pour le lot 6 394 518 (situé en façade de la 39^e avenue) pour :

- Que soit autorisé le lotissement de ce dernier de manière à créer des lots pouvant avoir une largeur minimale de 9,0 m ou plus et une superficie minimale 250 m² ou plus.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

Considérant que la demande inclue également une dérogation au règlement de zonage 2016-341 pour :

- Que sur les nouveaux lots créés à partir du lot 6 394 518, puisse être reconnue conforme la construction de nouveaux bâtiments avec une ou des marges latérales de 0 m.

Considérant que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progress et sur le site web de la Ville le 17 février 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

TRAVAUX PUBLICS

R-2021-03-6969: Octroi de contrat — Étude géotechnique pour la réfection de la 21^e avenue

Considérant une demande de prix pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la réfection de la 21^e avenue ;

Considérant les prix reçus :

Englobe Corp	10 800,00 \$
Stantec	10 050,00 \$
Laboratoires d'Expertise de Québec (LEQ)	6 675,00 \$

Considérant la recommandation de M. Serge Vallée, directeur général, d'octroyer le contrat au meilleur prix ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité ;

D'octroyer le contrat à Laboratoires d'Expertise de Québec (LEQ) au montant de six mille soixante-quinze dollars (6 075,00 \$) excluant les taxes ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt à venir ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

SPORTS ET LOISIRS

R-2021-03-6970: Approbation de changement 22-R1 — Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement #22-R1 par Honco Bâtiments d'Acier pour un crédit relativement à certains accessoires de salles de bain, le tout réduisant le prix total de 1 510 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #22-R1 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le crédit soit appliqué au projet global faisant l'objet du règlement d'emprunt No 2018-398.

R-2021-03-6971: Approbation de changement 23-R1 — Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement #23-R1 par Honco Bâtiments d'Acier pour l'ajout d'un moteur de porte de garage, le remplacement d'époxy pour du tapis recyclé dans les bureaux 10 et 14, puis le changement de couleur pour les portes et cadres intérieurs, le tout augmentant le prix total de 2 681,60 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #23-R1 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE montant soit payé à même le règlement d'emprunt No 2018-398.

R-2021-03-6972: Entente Sogetel — Wifi

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite conclure une entente avec Sogetel pour implanter le wifi sur quatre (4) sites, soit les nouveaux plateaux sportifs, le centre des loisirs, l'île Ronde et le nouveau complexe sportif ;

CONSIDÉRANT que par l'entente, Sogetel s'engage à fournir la connexion Internet wifi, en plus de contribuer monétairement à la Ville, en échange d'une visibilité accordée à la compagnie ;

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance du projet d'entente à intervenir ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville soit partie à l'entente telle que présentée au Conseil ;

QUE le maire, M. François Veilleux et le greffier, Me Maxime A. Pouliot, soient autorisés à signer l'entente au nom de la Ville de Beauceville ;

R-2021-03-6973: Demande de déplacement des terrains de pétanque

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville avait prévu intégrer des terrains de pétanque au projet de Cité sportive approuvé par le ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT que les terrains de pétanque visent le bien-être de tous les résidents de la Ville de Beauceville et de tous les visiteurs qui pourront en profiter ;

CONSIDÉRANT que des suites des inondations majeures subies par la Ville en 2019, des terrains devenus vacants font l'objet d'un projet de revitalisation soutenu en partie par la Corporation du Quartier de la débâcle ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Corporation d'intégrer des jeux de pétanque au projet de revitalisation dans le secteur ouest de la Ville, pour faire partie d'un parc à vocation plus paisible et plus facilement accessible aux aînés ;

CONSIDÉRANT que la Fondation des Sports et Loisirs de Beauceville souhaite utiliser une partie de l'espace initialement réservé aux jeux de pétanque afin d'aménager des jeux d'eau sur le plateau sportif, sans affecter le financement du projet global ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville demande au ministère de l'Éducation de permettre que les jeux de pétanque initialement prévus sur le Plateau sportif soient déménagés dans le futur parc dans le secteur ouest de la Ville ;

R-2021-03-6974: Approbation du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT le rapport annuel sur la question de l'eau potable préparé par M. Réjean Crête, directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'approbation du rapport par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 février 2021 ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable soit approuvé par le Conseil.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021 (suite)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-03-6975: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier

